



PB-PP  
BELGIE(N) - BELGIQUE

Bureau de dépôt :  
Bruxelles X  
N° d'agrément : P 801196

# Lettre aux habitants

## Nouvelles de l'ACQU n° 111 Mars 2022

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois  
(ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283  
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle  
[www.acqu.be](http://www.acqu.be)

## SOMMAIRE

- **LES CLUBS DE SPORT ET LEURS VOISINS :  
A LA RECHERCHE D'UNE COEXISTENCE  
EQUILIBREE** 2
- **« BRUXELLES, VILLE À 30 AU RABAI »** 10
- **QUE VA DEVENIR  
L'EGLISE DU PRECIEUX-SANG –  
RUE DU COQ, À UCCLE ?** 14
- **LA MOBILITE DES SENIORS A UCCLE** 16
- **SAUVONS L'ÉCOLE DE LA POMME** 18



# LES CLUBS DE SPORT ET LEURS VOISINS :

## A LA RECHERCHE D'UNE COEXISTENCE EQUILIBREE

L'ACQU a pris l'initiative de procéder à une « enquête de (in)satisfaction » auprès de riverains de clubs de sports de plein air. Pourquoi ? Parce qu'au printemps 2020 elle a été mise au courant de protestations soulevées par des voisins de 3 clubs. Et, plutôt que de traiter le problème en durcissant le ton, en cherchant à « régler des comptes », il a paru préférable de rechercher un *modus vivendi* en discutant calmement, en entendant et surtout en écoutant le point de vue des uns et des autres, c'est-à-dire des directions des clubs et de leurs riverains. Nous sommes convaincus que c'est même la seule manière de voir ce qui pourrait améliorer les rapports.

Comment avons-nous procédé ?

Une lettre explicative a été remise aux 3 clubs et distribuée dans 300 boîtes aux lettres (une bonne centaine pour les riverains du Centre sportif André DERRIDER, proche du Roseau, propriété de la Commune qui le donne en location au FC

Moreda (football et accessoirement tir à l'arc et dressage de chiens) ; une petite centaine aux voisins du SMASH ACADEMY installé dans le terrain appartenant à AREA+, extension de la Clinique du Fond' Roy, entre la chaussée de St Job et le Dieweg (essentiellement football, outre rugby - tennis); et une petite centaine autour du RACING, club privé situé entre le Vivier d'Oie et le Fort Jaco (hockey - tennis - padel).

Les protestations ne venaient que de ces 3 clubs, mais certains riverains du Centre Deridder ont également émis des critiques concernant le centre sportif voisin « Le Roseau » où se pratique essentiellement le tennis ; comme nous n'avons pas approché la direction du ROSEAU, nous nous sommes tenus aux réponses concernant les 3 clubs visés.

Bref, si c'était à refaire, l'enquête pourrait viser tous les clubs ucclois !

### Voici cette lettre :

Bonjour,

*Vous habitez près d'un **TERRAIN DE SPORT EN PLEIN AIR**, à Uccle, qui semble vous avoir causé du souci, ou bien vous êtes gestionnaire d'un tel club de sports : nous avons besoin de votre avis !*

*Nous organisons une enquête dans le but de d'améliorer les rapports mutuels entre les clubs et leurs riverains.*

*Leur cohabitation n'est pas toujours aisée, surtout là où sont pratiqués le football et le hockey : un club draine de nombreux joueurs ainsi que des supporters, ce qui peut provoquer des nuisances ; quant aux riverains, ils souhaitent jouir de leur environnement, surtout le week end.*

*Pourtant les clubs sportifs ont un rôle social à jouer ; ils sont indispensables, surtout en ville.*

*L'objectif de cette enquête est de voir comment un juste équilibre pourrait être trouvé, sachant que chaque situation est particulière et justifie donc un examen spécifique. Tout ceci maintenant que les conditions sanitaires permettent la reprise des sports comme (quasi) auparavant.*

*Pour qu'une telle enquête soit constructive, il est nécessaire que chaque club prenne le temps d'y répondre et qu'un maximum de riverains s'expriment, ... »*

(On omet la suite sans intérêt ici)

## Un regret

Nous avons reçu 87 réponses (28 pour le Racing, 46 pour le Deridder et 13 pour le Dieweg), et parmi eux plusieurs membres d'un des clubs, donc des joueurs.

Par contre les clubs n'ont pas totalement « joué le jeu ». Pourtant les contacts avec les dirigeants des 3 clubs avaient été excellents, un rien méfiants au début puis, quand ils ont compris le sens de la démarche de l'ACQU, ils ont été plutôt rassurés d'avoir un interlocuteur entre leurs voisins et eux. Mais ils se sont quand même montrés frileux pour répondre au questionnaire. Seuls le Racing et le Centre Deridder ont répondu ... mais pas aux questions importantes ... Dommage ... !

Cette déception mise de côté, **que ressort-il très globalement des réponses des riverains ?**

1) Unanimement que le sport de plein air est le bienvenu...à condition de respecter le voisinage ! C'est évident ...mais ne résout rien !

2) Que ce sont ceux qui habitent tout près qui expriment le plus de doléances.  
Ici aussi, une enquête ne serait pas nécessaire pour le comprendre !

3) Qu'il y a parfois, pour une même nuisance, des avis divergents de riverains se trouvant dans une situation similaire. Par exemple, certains

semblent sourds au bruit alors que ce même bruit est intolérable pour d'autres. Même chose pour l'éclairage. Comme quoi beaucoup est subjectif et chacun a raison !

4) A l'examen des réponses, il n'est pas exclu de penser qu'il y a parfois une telle exaspération qu'elle se traduit par un peu d'exagération. Ici encore, on n'a pas à en juger ; c'est un ressenti !

5) Presque tous les répondants affirment avoir signalé leurs griefs, verbalement et parfois par écrit, à leur club voisin, mais en vain, sans avoir l'impression d'avoir été compris ni même entendus. Nous savons pourtant que la Commune a organisé des réunions que l'on peut qualifier « de conciliation » pour le Deridder qui lui appartient.

## Que retenir des réponses obtenues des directions des clubs ?

On ne peut le faire qu'avec les réponses incomplètes reçues du Racing et du Centre Deridder, ainsi qu'avec quelques explications données verbalement :

1) Un argument avancé par les clubs est qu'ils existent depuis très longtemps et sont donc antérieurs à une majorité des habitations.

- Le Racing précise qu'il est présent depuis l'aube du 20<sup>ème</sup> siècle, même si sa configuration a changé avec les années.



- Le Centre Deridder écrit que le club existe dans sa configuration actuelle depuis 2005.
- Quant au Dieweg, il y avait là autrefois le complexe sportif de La Générale.

*Commentaires de l'ACQU : Tout ceci est vrai MAIS ce qui a énormément changé c'est leur fréquentation et leur développement ; il n'y a pas de comparaison entre ce qui existait il y a 20 ou 30 ans et aujourd'hui. L'argument de l'ancienneté a dès lors un poids très relatif. C'est tout spécialement vrai pour le Centre Deridder.*

*Ce qui a mis le feu aux poudres, c'est le recours au revêtement synthétique des terrains de hockey et de football. Ce revêtement permet de jouer beaucoup plus que naguère puisqu'il ne s'agit plus d'un gazon naturel ; même s'il pleut fort, on peut maintenant jouer du matin jusqu'au soir sans craindre la boue. La forte augmentation du nombre de joueurs ainsi que le recours à un revêtement synthétique sont deux facteurs dont on devrait se réjouir car « le sport c'est la santé », spécialement pour les jeunes, mais en étant bien conscient que certains jours (surtout le w.e.) les nuisances ont fort augmenté en intensité et en durée, à tel point que les riverains ne se réjouissent plus...*

**2)** Plus spécifiquement, les clubs ajoutent :

**(a)** Pour le **bruit**, le directeur du Centre Deridder reconnaît que le football engendre, surtout le w.e., des nuisances qui excèdent ce qu'il considère comme limites acceptables d'un bon voisinage, mais sans entrer dans des précisions.

Pour le directeur du Racing, il n'y a pas de nuisances excessives venant des membres mais bien des supporters, après le jeu, spécialement lors des compétitions qui ont lieu le w.e., et le club fait tout pour les calmer. (Toutefois, dans sa newsletter aux membres du 20 octobre dernier, sa direction dénonce des débordements inqualifiables

qui sont le fait de plusieurs équipes ; elle ajoute que si une certaine « fête » fait partie du sport, les excès d'alcool et un manque de respect ne sont pas acceptables.)

Ce club fait aussi l'effort de distribuer un toutes boîtes quand il pressent qu'un événement (compétition importante, soirée festive...) risque de provoquer des nuisances. C'est effectivement une excellente initiative car quand on est informé à l'avance d'une nuisance, on l'accepte mieux.

Le Racing donne le nom du directeur auquel les voisins peuvent s'adresser pour gérer une plainte. Il ne s'agit pas d'un ombudsman car ce dernier serait chargé de défendre les intérêts des riverains alors qu'en l'espèce ce responsable est un membre de la direction et donc pas quelqu'un de neutre ; mais c'est déjà mieux que rien.

**(b)** Pour l'**éclairage**, le Racing estime qu'il est réalisé avec le souci de ne pas déranger le voisinage. Il ajoute que le système d'extinction automatique est programmé sur 22h.10.

Le Centre Deridder estime que l'éclairage n'est pas de nature à gêner les voisins et est éteint à 21h.30.

**(c)** Le Racing considère que les **horaires** de jeu sont respectés.

Le directeur du Deridder répond dans le sens contraire.

**(d)** Quant aux **voitures**, le Racing écrit n'avoir aucune responsabilité, ni de leur nombre ni du sans-gêne des automobilistes qui se garent n'importe comment.

Le problème au Deridder sera abordé plus loin.

Au Squash Academy, le parking ne semble pas causer un problème.

\* \* \*



## De quelles nuisances les riverains se plaignent-il et quels aménagements suggèrent-ils ?

Il serait fastidieux de reprendre toutes les critiques et toutes les suggestions ; ce qui est intéressant, c'est de constater des convergences ou des propositions précises.

### Pour les voisins du Racing :

#### Le bruit :

**(a)** Il y a d'abord et surtout les clameurs, pendant le jeu et aussi pendant « la 3<sup>ème</sup> mi-temps », c'est-à-dire au bar et plus exactement au-dehors du bar, en plein air, surtout à la belle saison le soir et le w.e. ; ici les convergences sont fortes.

**(b)** Parfois des trompettes et / ou des haut-parleurs

**(c)** Quelques rares plaignants estiment que les stages de jeunes qui se tiennent sous des tentes pendant les vacances d'été (le « Tom Boon ») génèrent trop de chahut jusqu'à une heure très avancée et surtout le recours à de la musique disco diffusée par haut-parleurs.

*Sur ce point, l'ACQU considère que ces stages sont une excellente chose, même s'il est naturel que les enfants fassent du bruit, mais qu'il doit être possible de se passer de musique amplifiée, et que le silence règne à partir de 22 h. (comme ceci semble être le cas).*

**(d)** Plusieurs voisins se plaignent de l'usage de musique amplifiée et des appels au micro ; le bruit des « basses » est spécifiquement visé, de même que la musique sur la terrasse.

*L'ACQU pense qu'effectivement, la nuisance est sérieuse et qu'il doit être possible de l'éviter sans grand inconvénient.*

**(e)** Plusieurs riverains proches du club house demandent que le sas d'entrée au bar reste fermé

autant que possible et que l'exploitation du bar, y compris l'accès à la terrasse, soit effectivement terminée à 22 h. faute de quoi, il arrive que la terrasse reste occupée jusqu'au milieu de la nuit par des personnes manifestement imbibées et qui crient.

*Pour l'ACQU, ce point est important et répondrait à de nombreuses critiques de voisins qui doivent pouvoir dormir !*

**(f)** Les terrains de padel (avec permis ?) suscitent la colère des voisins tout proches ; ils demandent leur suppression à cause du bruit que ce jeu génère (impact des balles sur les raquettes et les vitres – cris des joueurs...), ou à tout le moins qu'ils soient éloignés des maisons.

**(g)** Une demande formulée par plusieurs : que le fond des goals soient recouverts de mousse ou de panneaux de caoutchouc (15 € pour 40 x 40 cm.). Les balles font un bruit retentissant que les joueurs aiment peut-être, mais qui surprend les voisins.

*Pour l'ACQU, cette suggestion est bienvenue, facile à mettre en œuvre, et le club y a déjà veillé dans un passé proche et promet de continuer dans cette voie.*

**(h)** Une nouvelle chaufferie très près des maisons est mentionnée comme tellement bruyante qu'il n'est guère possible d'ouvrir les fenêtres.

**(i)** La soufflerie des feuilles sur les terrains de hockey est non seulement très fréquente, très longue, mais aussi fort bruyante ; un appareil moins bruyant ne pourrait-il être utilisé ?

#### Les voitures :

- Tous les répondants protestent contre l'envahissement par les voitures et le stationnement anarchique, sur les trottoirs, ...
- Une demande spécifique : quelques rares voisins souhaitent que l'accès au club ne soit



plus autorisé (comme ce l'est depuis peu) par l'avenue Ryckmans et par l'avenue du Racing à cause du trafic automobile et du bruit que ceci entraîne, certains laissant même tourner leur moteur en attendant leurs enfants.

*Il est difficile pour l'ACQU de les suivre sur ce point ; le trafic à hauteur du club house est déjà intense. Par contre, comme le suggère une riveraine, il n'est nul besoin d'entrer en voiture dans l'avenue du Racing pour déposer un enfant car c'est une impasse longue de 50 m. et il est difficile de faire marche arrière. Mais le Racing ne peut empêcher les automobilistes de laisser tourner leur moteur.*

### **L'éclairage et les horaires :**

Certains se plaignent d'avoir leur habitation trop éclairée, et certains estiment que les horaires de jeu sont parfois dépassés.

### **Pour les voisins du Centre Deridder :**

#### **Le bruit :**

- Il est fréquemment intolérable, tant pendant le jeu, surtout le w.e. quand il y a des compétitions et des spectateurs, qu'après le jeu, à la buvette. ; on mentionne même des fiestas. Plusieurs considèrent que l'énorme développement du football, avec du revêtement synthétique qui permet de jouer du matin au soir même s'il pleut, n'est pas compatible avec le voisinage qui est assez proche et en ne perdant pas de vue que ces terrains sont dans une « cuvette » qui répercute le bruit. Il est intéressant de relever que plus d'un incrimine plus les supporters que les joueurs.
- Ils voudraient que le football soit déménagé vers la chaussée de Neerstalle. Ce petit club communal est devenu un pôle sportif à vocation régionale, utilisé par beaucoup d'équipes. Or – expliquent certains - il y a une différence importante entre un club de football réservé aux jeunes de la Commune avec un objectif récréatif et de santé, et un club avec des adultes jouant dans des compétitions régionales.

*L'ACQU se demande si un tel souhait de déménagement ne relève pas du nimbysme...*

- D'autres insistent pour qu'à tout le moins le nombre de matches soit limité le w.e. et surtout le dimanche, ou bien (pour d'autres) qu'il y ait des heures d'accalmie. En réalité, malgré les demandes, au lieu de diminuer, l'activité ne cesse d'augmenter ...
- Certains demandent, plus spécifiquement, que les coaches hurlent moins. Il doit y avoir là un réel problème quand on lit les multiples

plaintes à l'égard des entraîneurs et de l'un d'eux spécialement : « il geule sans arrêt », « il doit être un sergent frustré ! ». A rattacher à ceci : l'arbitre siffle toutes les 4 ou 5 secondes et ces coups de sifflet stridents énervent.

- On souhaite que le club fonctionne sans bar / café / restaurant.
- Plusieurs riverains se plaignent du bruit des appareils de soufflerie des feuilles, et de ce que les horaires affichés ne sont pas toujours respectés et qu'il y a plus qu'annoncé.
- Il y a encore la demande d'un mur anti-bruit.

### **Les voitures :**

- Il a déjà été question plus haut de la question du parking.

- La situation semble pire qu'au Racing car dans pratiquement toutes les réponses ce problème est soulevé. On précise que nombreux sont ceux qui viennent en voiture et comme la place est fort limitée, ils se garent n'importe comment : devant des entrées de garage, sur les trottoirs, ...
- Pour lutter contre le parking sauvage, la suggestion est faite de prier la Commune de placer des bollards empêchant l'envahissement des trottoirs. Chose qui, selon une réponse, a été faite mais pas suffisamment.

### **L'éclairage, les horaires, les incivilités ... :**

Sans prétendre être complet, notons que plusieurs se plaignent :

- d'un excès de lumière et l'un suggère qu'on n'éclaire que la zone de terrain effectivement occupée ; ceci s'accorderait mieux à une zone Natura 2000.
- remarques fréquentes : les déchets, les incivilités, un sentiment d'insécurité ; si on fait une remarque à un automobiliste mal garé, on prend un risque...
- non-respect des horaires de jeux et d'après jeux

Certains commentaires visent l'ensemble des nuisances :

- La Commune avait promis la présence d'un steward lors des jours de forte affluence, mais que ce n'est guère respecté.
- « Comment croire que les pouvoirs publics souhaitent trouver des solutions équilibrées quand rien n'est fait dans ce sens ? »
- Deux remarques fréquentes : d'une part que ce quartier très résidentiel n'est pas prévu pour « digérer » un tel club, et par ailleurs que les

directions de clubs ont une responsabilité vis-à-vis du voisinage.

- Des arbres et arbustes devraient être plantés pour faire écran.
- Plusieurs aimeraient qu'on en revienne au gazon naturel, plus écologique.

**Les voisins du Smash Academy (Dieweg)** ont donné un peu moins de réponses et certaines ne comportent pas de critiques.

- Les remarques formulées visent le bruit excessif (qui ne vient pas de la pratique du sport lui-même mais des spectateurs), de l'usage de trompettes, du bar où on discute trop fort jusque tard dans la nuit avec de la musique et parfois des soirées bruyantes. Il a déjà été proposé au club de placer une double porte pour diminuer le bruit : en vain, tout comme le club a refusé une demande de réduction des horaires de jeux.
- Autre suggestion : planter des arbres en bordure de la parcelle, et aussi gérer l'éclairage par un arrêt automatique à une certaine heure.

\* \* \*

**Plusieurs questions s'adressaient spécifiquement aux clubs mais elles sont restées sans réponse.** Plus exactement, le Centre Deridder a ignoré ces questions, et le Racing a considéré que ces questions spécifiques étaient « intrusives »... Si des tiers n'ont évidemment pas à s'immiscer dans la gestion des clubs, l'ACQU estime que les sports de plein air ont une telle répercussion sur les riverains que ces derniers sont justifiés à connaître les mesures concrètes prises pour les préserver des nuisances et à donner leur avis.

**1)** « Les clubs respectent-ils l'article 6 bis de l'arrêté du gouvernement de la RBC du 21/11/2002 qui leur prescrit l'affichage de leur « Programme d'action » ? La réponse du Racing est que ce Programme n'est pas affiché mais communiqué par newsletter aux membres. (Mais depuis lors, le Racing a fait savoir qu'il l'affichait, ce qui permettra aux voisins de connaître les mesures prises pour, notamment, limiter le bruit.) Deridder ne répond pas sur ce point précis. Au Dieweg : ?

**2)** Autre question : « Quelle est la politique du club en ce qui concerne les soirées, c'est-à-dire les festivités qui dépassent ce qui est simplement « prendre un verre » après le jeu, combien de « soirées »

par mois, tant en hiver qu'en été, et jusqu'à quelle heure ? »

Nous ne sommes pas convaincu du caractère indiscret de la question car le voisinage est évidemment concerné. S'il ne peut être contesté que se désaltérer et bavarder après avoir joué ou assisté au jeu est normal, il nous semble que l'exploitation d'un bar de club doit rester limitée et ne doit pas servir à des soirées, ou alors très exceptionnellement et porte fermée (ce qui n'est pas évident en été ...)

Comme la pratique du football au Deridder s'arrête à 21 h.30 (heure d'extinction des lumières) et celle du hockey à 22 h. au Racing, il nous paraît que le bar devrait être fermé assez vite après.

**3)** La dernière question : « Un véritable responsable du club est-il présent en permanence ? (Par responsable, on entend quelqu'un de la direction qui est habilité à prendre sur le champ une décision pour mettre fin aux débordements, ce qui n'est normalement pas le cas du barman.) Dans la négative, à quelles heures un tel directeur est-il présent : en semaine ? le w.e. ? »

C'est à nos yeux la question la plus importante et elle est malheureusement restée dans réponse. Pour le motif déjà indiqué qu'elle concerne au plus haut point le voisinage elle ne nous semble donc pas « intrusive », même si nous comprenons qu'elle est gênante...

Tout au plus le Racing donne-t-il le nom de son responsable opérationnel (sans n° de téléphone), ce qui peut aider après coup mais pas sur le champ.

\* \* \*

### Que pensez de tout ce qui précède ?

Sur certains points, la marge de manœuvre pour améliorer les rapports de voisinage est faible, ce qui ne veut quand même pas dire nulle.

**Le bruit** : tout d'abord, on peut le considérer du point de vue scientifique, objectif, c'est-à-dire du nombre de décibels, mais il s'agit aussi d'une notion très subjective. Il est donc possible que certains riverains soient fortement incommodés alors que le bruit n'excède pas les normes de l'arrêté du gouvernement de la RBC du 22/11/2002 modifié le 24/2/2011 sur le bruit de voisinage.

Quant aux cris pendant les parties de football et de hockey, qu'ils proviennent des joueurs et des spectateurs, ils sont inévitables ; cette excitation fait partie du jeu. Tout ce que les clubs pourraient

faire est d'interdire le recours aux haut-parleurs, aux trompettes, aux sifflets...mais nous sommes conscients que ce n'est pas aisé, surtout s'il y a des supporters étrangers au club.

Par contre, il devrait être possible d'atténuer les nuisances sonores après le jeu. Il n'y a pas de recette, ce n'est pas une question de règlement. Dans chaque club, il faut voir comment conscientiser les joueurs et sympathisants qui restent, le plus souvent au bar ou juste à l'extérieur du bar.

C'est sur ce point précis qu'on a reçu le plus de plaintes pour le Racing ; les proches voisins de la cafeteria sont excédés quand joueurs et supporters chantent et crient sur la terrasse jusque tard dans la soirée. Ceci soulève l'aspect HORECA dans les clubs de sports dont il a déjà été question plus haut.

La padel a fait son apparition au Racing et il est pratiqué à quelques mètres des habitations ; or il engendre beaucoup plus de bruit que le tennis. Signalons que dans un article « Le bruit, un frein au padel ? » publié en France dans le *Padel Magazine* du 27/3/2019, il est fait référence à un jugement menant à l'interdiction implicite du padel à ciel ouvert en milieu urbain, car trop bruyant (comme pour le squash), en l'occurrence au TCM Padel à Marseille.

Et en juillet 2021, la commune de Lasnes a assorti le permis du padel au club d'Odrimont à de sévères conditions.

**L'éclairage** est assez souvent pointé du doigt. Or, si les spots sont correctement orientés, les voisins ne devraient pas être incommodés. Dans de très rares cas, c'est-à-dire quand une habitation jouxte un terrain, il devrait être possible de placer sur la coupole du spot un cache qui éviterait que la lumière n'entre dans l'habitation.

Le problème des **voitures** est complexe. L'enquête montre que certains vaillants sportifs, mais sur-

tout nombre de supporters, ne sont pas prêts à marcher quelques centaines de mètres pour se garer à un endroit qui ne dérange pas ; leur sans-gêne est si souvent dénoncé qu'on doit croire qu'il est réel.

Si les clubs n'en sont pas responsables, leurs dirigeants ne pourraient-ils conscientiser ceux qui viennent en voiture, par exemple en affichant des avis à l'entrée et aux alentours ?

En ce qui concerne plus spécifiquement le Centre Deridder, qui est le plus crucial car peu commode à atteindre par des transports en commun, une longue discussion que nous avons eue avec son directeur nous a appris deux choses : (1) que la Commune (propriétaire de l'endroit qu'elle loue au FC Moreda) y a laissé 3 grandes cabines qui ne sont plus utilisées et qui, si elles étaient enlevées, permettraient de garer quelques voitures en plus. Et (2) que le long de la rue des Griottes, des bollards ont été récemment placés sur plus de 20 mètres pour empêcher qu'on ne se gare sur le trottoir. En réalité, ce n'est pas un vrai trottoir mais plutôt un terre-plein herbu. Aucune habitation n'y existe et personne n'y marche de sorte qu'on ne voit pas la nécessité de protéger ce terre-plein alors qu'une dizaine de voitures pourraient s'y mettre au lieu de se garer sur les vrais trottoirs et d'énerver les habitants des artères voisines.

Revenant globalement sur le Centre Deridder, l'enquête révèle que beaucoup souhaitent que la Commune s'interroge sur le bien-fondé d'un club de football, utilisé par des adultes pour des compétitions régionales, avec afflux de voitures, dans ce quartier résidentiel du Kinsendaël. Le football est beaucoup plus bruyant qu'un autre sport, ce qui est en grande partie dû à ses supporters. Nous l'écrivons en ayant la conviction que les remèdes énoncés ne seront que des emplâtres sur une jambe de bois, et ce malgré la bonne volonté de la direction. Certes, on pourrait améliorer la situa-



tion actuelle sur quelques points mais ce serait à la marge.

## Pour conclure

Il est manifeste qu'un problème de voisinage existe, et c'est peut être vrai aussi pour d'autres clubs s'ils ont des habitants proches. Or le sport de plein air en ville est une nécessité.

Difficile de demander aux riverains de le résoudre puisque ce sont eux qui se plaignent de nuisances. Bien que, en pratiquant le dialogue, on peut parfois « arrondir les angles ». En outre, ce serait une erreur de considérer d'office que les dirigeants des clubs ne se soucient pas du voisinage. Mais si on devient agressif, on n'avance plus. Il faut mettre de l'huile dans les rouages et non de l'huile sur le feu !

Nous avons connaissance d'un autre club dont le directeur réunit les plus proches voisins quand un problème lui est signalé.

Postérieurement à l'enquête de novembre, le Racing a fait savoir qu'il souhaite faire de même de manière systématique.

En outre, il nous semble que les dirigeants des clubs pourraient prendre deux initiatives ou les améliorer, et elles se complètent :

### 1) Mieux conscientiser leurs membres et supporters au respect du voisinage.

Ce mot « conscientiser » est revenu à plusieurs reprises et il est capital. Nous sommes convaincus que les nuisances ne sont pas intentionnelles. Exception faite du parking anarchique, joueurs et supporters ne se rendent pas vraiment compte de ce qu'ils dérangent les voisins (surtout après avoir bu quelques verres !)

Certes, cette conscientisation est mise en œuvre lors de l'affiliation et en certaines occasions, mais c'est loin d'être suffisant. C'est un travail de tous les jours. Nous n'avons pas à préciser comment cela doit se faire, surtout pour le bruit, et même pour le parking.

### 2) Ensuite et surtout, il devrait y avoir en permanence quelqu'un de présent qui aurait l'autorité voulue pour rétablir sur le champ l'ordre et mettre fin à des débordements.

Il n'est pas normal que ce soit la police qui doive intervenir, à la requête des voisins. Cela donne l'impression d'un manque de direction à des moments cruciaux, notamment le w.e. et parfois en soirée. Quand un club est autorisé à fonctionner,

que ce soit au moins avec quelqu'un qui maintienne l'ordre. Nous ne voulons pas dire que c'est nécessairement le directeur (ni même un membre de la direction) car chacun a son horaire de travail et les clubs fonctionnent principalement avec des bénévoles. Cela peut être un coach ? Ce qui compte, c'est que le conseil d'administration désigne, en fonction des événements, les responsables parmi les personnes qui ont l'autorité nécessaire.

Même si la comparaison est audacieuse, imagine-t-on des élèves sans surveillant ? Or c'est ce qui se passe quand les joueurs (plus parfois leurs supporters) boivent bière sur bière au bar (et quand c'est possible à l'extérieur), sans personne qui veille à les calmer, à leur rappeler qu'ils doivent avoir égard au voisinage ...

Et ce n'est évidemment pas au barman qu'on peut déléguer cette responsabilité : ses préoccupations sont d'un autre ordre... Le responsable doit d'ailleurs veiller à ce que le bar ferme à l'heure prévue. Nous réalisons que c'est plus vite dit que fait, mais c'est essentiel.

Nous pensons qu'à des moments cruciaux (le week end et le soir) il manque un vrai responsable sur place. **Nous sommes ici au cœur du problème**, et les plaintes des riverains nous en ont fait prendre conscience.

Les clubs reçoivent un permis d'environnement, et c'est heureux, mais ce permis devrait contenir un certain nombre de précisions quant à un fonctionnement concret, et notamment exiger la présence d'un vrai responsable, surtout aux heures « critiques », c'est-à-dire le contraire de ce qui se pratique actuellement !

Le sujet est très loin d'être épuisé et le « vivre ensemble » est difficile, mais si ce qui précède permet d'aboutir à une certaine compréhension mutuelle, voire de rétablir un dialogue, un grand pas aura été accompli.

*Pour le C.A. de l'ACQU  
Denys Ryelandt*

*P.S. : Notre rubrique  
« Courrier des lecteurs » vous est ouverte.*

# « BRUXELLES, VILLE À 30 AU RABAIS »

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021 a consacré la mise en œuvre du projet « Bruxelles, Ville à 30 ». Présenté comme un des actes majeurs de la mandature régionale (2019-2024), son principe est simple : ramener la limitation générale de vitesse en agglomération de 50 à 30 km/h. Le caractère symbolique de la mesure est des plus forts : il consacre le principe de « ville apaisée » et de primauté donnée à la sécurité routière. C'est un bonus pour les piétons et les cyclistes. C'est aussi faire comprendre que l'automobile est davantage tolérée en ville que souhaitée.

Le caractère novateur et spectaculaire de la mesure est relatif. Dès 2002, le Secrétaire d'Etat régional à la Mobilité, Robert Delathouwer, annonçait l'objectif d'une ville à 30. Chaque commune bruxelloise était tenue, par l'élaboration d'un « Plan directeur visant à l'aménagement de zones 30 », à en organiser le développement et la quasi généralisation à l'ensemble des voiries communales. Pour de nombreuses communes bruxelloises, l'objectif a été assez simple à rencontrer.

En milieu urbain, soit là où les mailles du réseau des voiries sont resserrées et, le plus souvent, sous le régime de la priorité de droite, on était déjà dans une large mesure dans des zones 30 de fait. Avec quelques aménagements de sécurisation et un peu de bonne volonté, l'obtention de nombreuses « communes à 30 » est devenu une réalité.

Avec le développement de zones 30 de plus en plus étendues, la situation sur le terrain a toutefois fini par perdre toute logique : une situation d'exception à l'origine (la zone 30) étant devenue la situation dominante en Région bruxelloise. 60% des voiries étaient en effet déjà sous ce statut de vitesse lente avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Inverser le principe en remplaçant la disposition générale du 50 km/h par celle du 30 km/h allait donc de soi. Il mettait fin aux bizarreries posées par quelques communes (Bruxelles-Ville, St-Josse, Forest et Ixelles principalement) qui étaient restées frileuses en la matière. Il donnait davantage de cohérence à l'ensemble du réseau : sauf mention contraire (pour les grands axes du réseau), la vitesse maximale est partout de 30 km/h. Cette

mesure permettait aussi de retirer une kyrielle de panneaux de signalisation.

Le « Bruxelles, Ville à 30 » se traduit désormais par 85% des voiries à 30 km/h maximum. Il bénéficie du soutien de résolutions du Parlement européen et de l'ONU, adoptées en 2011 et 2020. Elles recommandent vivement aux autorités responsables de limiter à 30 km/h la vitesse maximale dans les zones résidentielles et partout là où les usagers vulnérables et les véhicules se « mélangent » de manière fréquente et planifiée. De nombreuses villes européennes ont souscrit au principe de la ville à 30. Bruxelles est loin d'être une exception.

## **La mise en œuvre de la mesure à Bruxelles est cependant difficile.**

Elle a tout d'abord été négociée avec les communes, ceci au départ d'un réseau de voiries dont le caractère hétéroclite ne favorise pas la standardisation. A l'arrivée, le résultat est tout aussi hétéroclite et il n'échappe pas à quelques grosses contradictions. A Uccle l'avenue Jean et Pierre Carsoel, par exemple, est parcourue par des trams 3000 (la ligne 92) et elle présente l'étonnante singularité d'être soumise au régime de la priorité de droite. Dans la « ville à 30 », elle a été maintenue au régime du 50 km/h maximum.

De l'autre côté de la ville, deux artères comparables (les avenues Goffin et Roi Albert, à Berchem-Ste-Agathe), également parcourues par des trams 3000 (la ligne 19), sont quant à elles sous le statut de voies prioritaires (l'avenue Goffin bénéficiant même de pistes cyclables séparées). Elles ont pour leur part été placées à 30 km/h maximum. Difficile de trouver une quelconque cohérence dans de tels choix.

Le fait que la « ville à 30 » impacte négativement la vitesse commerciale des lignes de bus a ensuite été contesté par la STIB. Les bus ayant (souvent de manière très théorique il est vrai !) à respecter le 30 km/h dans des artères où auparavant ils pouvaient circuler à 50 km/h, voient la durée de leur trajet allongée en proportion. La STIB a cherché à contrer cette mauvaise surprise en recommandant aux communes le placement de l'intégralité du tracé des lignes de bus sous le statut de « voie prioritaire », espérant ainsi limiter les pertes

de temps induites par les priorités de droite et compenser le passage à 30 km/h maximum. Ce courrier, adressé en pleine période de pandémie, a rapidement été oublié par les communes. La recommandation est restée lettre morte...

Le problème se pose aussi pour les trams qui, n'étant pas soumis au code de la route, peuvent s'affranchir de la limite à 30 km/h. En l'absence d'un site propre, comme c'est le cas par exemple du tram 92 à la chaussée de Charleroi, les trams ont en effet à partager une chaussée où les automobiles ne peuvent dépasser le 30 km/h. Ce n'est guère efficace et plutôt inédit, pour ne pas dire dangereux, en termes de sécurité routière.

Enfin, la communication a manqué de clarté. Certains organes de presse, même officiels, ont titré « Bruxelles est une zone 30 ». Une telle annonce laisse erronément penser que toutes les voiries à 30 km/h seront à terme aménagées comme des « zones 30 », ce qui est impossible bien sûr.

Quand des voiries comme la chaussée d'Alsemberg, la chaussée de Waterloo, la chaussée de St-Job... sont placées sous le régime du 30 km/h maximum, cela signifie que l'on y impose un régime de vitesse lente mais nullement qu'elles seront aménagées selon les standards classiques et originels de la zone 30. La plupart des pays ont compris qu'il convenait de « désacraliser » les zones 30 et faire du 30 km/h une limitation de vitesse comme une autre, qu'il s'agit de respecter sans que l'on y soit forcément « contraint » par l'aménagement de la chaussée. Ce principe n'est apparemment pas partagé à Bruxelles ou, à défaut, méconnu.

**Le plus étonnant reste toutefois la manière dont la ville à 30 a été instaurée sur le terrain.** Sans une maîtrise absolue et hors norme des subtilités de la géographie régionale bruxelloise et du Code de la route, il est en effet impossible d'y comprendre grand-chose.

Le premier écueil est géographique : où faire débiter la « ville à 30 » ? Les villes à 30 européennes sont avant tout des « villes à 30 de fait », essentiellement circonscrites aux noyaux historiques et anciens des villes. La compréhension de la ville à 30 pour l'utilisateur est de ce fait assez intuitive. A Bruxelles, c'est plus compliqué.

Le choix de généraliser la ville à 30 à tout le territoire régional est bien sûr celui d'un certain

pragmatisme. Mais, avec le modèle urbain hétéroclite qu'offre la Région bruxelloise, où le flou entre « ville » et « banlieues » peu denses est régulièrement de mise, il est difficile de s'y retrouver. Il ne peut plus être question de perception intuitive pour l'utilisateur. En quoi l'automobiliste qui parcourt les avenues du quartier Fond'Roy peut-il davantage s'y sentir « en ville » que dans les lotissements adjacents de Rhode-St-Genèse ?

Un principe de gestion basique pour une autorité publique est que, quand une mesure est difficile à comprendre de manière intuitive, il faut renforcer de manière inversement proportionnelle l'information des utilisateurs.

Est-ce le cas ? Absolument pas. Sans doute effrayée par une tâche complexe, la Région a choisi de simplifier les choses à l'extrême. Par une modification du Code de la route, le panneau d'agglomération (techniquement dénommé F1) a implicitement la signification, pour la Région de Bruxelles-Capitale (mais ni en Flandre, ni en Wallonie), d'une vitesse limitée à 30 km/h (sauf exception mentionnée par le panneau dénommé C43). Le problème est que la Région a, en 2015 et assez ridiculement il faut bien le dire, remplacé tous les panneaux d'agglomération en entrée de ville en les rendant anonymes. Là où vous aviez un panneau mentionnant « Région de Bruxelles-Capitale - Uccle », vous n'avez plus aujourd'hui qu'un panneau sans aucune mention de localité. L'automobiliste lambda qui arrive à Uccle depuis la Flandre et qui, en toute légitimité peut très bien ne pas ou peu connaître Bruxelles, doit non seulement être au fait qu'une nième modification du Code de la Route belge a instauré une parti-



*Exemples d'accès ucclais à la « ville à 30 » [avenue de Berseel] où aucune signalétique explicite ne renseigne... la ville à 30...*

cularité régionale à une disposition internationale, mais il doit aussi savoir qu'il accède à ce territoire d'exception. Avec des panneaux qui ne comprennent aucun nom de localité, c'est compliqué... Qu'importe. Si cet automobiliste se fait « flasher » lors de son passage parmi la « ville à 30 » bruxelloise, il paiera son ignorance des subtilités d'un système qui l'a piégé « à l'insu de son plein gré » et ne l'a jamais prévenu in situ d'une situation pour le moins exceptionnelle. A l'instar d'autres communes bruxelloises faisant frontière avec la

tionnaire, « bible » administrative qui organise la manière d'installer les signalétiques routières, le permet. Elle aurait aussi pu adjoindre des panneaux d'avertissement informels, mais surtout plus compréhensibles. Ses rares interventions se sont hélas traduites par le placement de panneaux peu spectaculaires et ambigus.

Quelques exemples concrets illustrent le chaos actuel. Considérons tout d'abord celui qui accède à Uccle depuis Hoeilaart, via la drève des Haras (dans la forêt de Soignes). Il y lira la mention explicite d'une vitesse limitée à 50 km/h. Un kilomètre plus loin, drève de Lorraine, il croisera un panneau d'agglomération anonyme. Il devrait en théorie comprendre qu'il accède à la « ville à 30 » mais il y a peu de chance que ce soit le cas. S'il bifurque ensuite via l'avenue Van Bever, il y trouvera toujours la mention explicite d'une vitesse limitée à 50 km/h. Au sortir de l'avenue Van Bever, chaussée de Waterloo, il devrait, malgré l'absence de tout avertissement explicite, comprendre qu'il est enfin dans la « ville à 30 » et là où il ne peut dépasser le 30 km/h. Bonne chance à lui...

Autre cas avec celui qui accède à Uccle depuis Rhode-St-Genèse, via la chaussée de Waterloo. Il n'est pas logé à meilleure enseigne. Aucun avertissement explicite. Pire, à l'approche du carrefour avec l'avenue Van Bever, il « tombe » sur un panneau de « zone 30 d'abords d'école » (institut des sourds muets). Soit une « zone 30 » à l'intérieur de la « ville à 30 » et ce en un secteur qui est bel et bien délimité à 30 km/h. Une telle signalétique ne devrait pas subsister. Elle est pourtant bien là et induit encore davantage de confusion. Tout le monde s'attend, de par son expérience, à ce qu'une zone 30 d'abords d'école n'ait de validité que dans les environs d'un établissement scolaire. Au-delà de celui-ci, le régime de vitesse ne pourrait qu'être le 50 km/h. Pourtant chaussée de Waterloo ce n'est pas le cas...

L'accès à la « ville à 30 » par Uccle se fait donc en l'absence des informations utiles requises. L'automobiliste, qu'il soit familier de Bruxelles ou non, pénétrant dans la Région via Drogenbos, Linkebeek, Rhode-St-Genèse..., n'a strictement aucun indice lui permettant de comprendre que le régime de vitesse par défaut est le 30 km/h. Pire, la structure de grandes avenues qui caractérise le sud d'Uccle n'a aucune des caractéristiques qui pourraient implicitement laisser penser qu'un régime de vitesse lente est imposé quasi partout. Le système conduit donc à un piège et est a for-



Exemples d'accès uccllois à la « ville à 30 » (rue de Percke) où aucune signalétique explicite ne renseigne... la ville à 30...

Flandre, Uccle est particulièrement concernée par ce déficit flagrant d'information. Il ne touche pas que d'infortunés visiteurs, qu'ils soient proches ou lointains. L'Ucclois connaît-il parfaitement les limites de sa Commune ?

Exemples d'accès uccllois à la « ville à 30 » (chaussée de Drogenbos à gauche, avenue des Aubépinés à droite). On y renseigne bien l'accès à la LEZ (interdiction générale d'accès aux véhicules les plus polluants), mais aucune signalétique ne renseigne... la ville à 30.

Dans ce contexte difficile, on pouvait légitimement s'attendre à ce que le projet de « ville à 30 » fasse l'objet d'une attention décuplée et d'une mise en évidence très claire pour les utilisateurs. Aujourd'hui on est très loin du compte. La désinvolture avec laquelle la Région a traité la question laisse pantois. Elle aurait au minimum pu intégrer au panneau d'agglomération un panneau C43 mentionnant une limite à 30 km/h en relation avec ce statut d'agglomération. Le code du ges-

tiori inefficace... La Région peut bien sûr toujours se dédouaner derrière l'adage « nul n'est censé ignorer la loi », aussi complexe puisse être l'application de cette dernière. Ou encore se réfugier derrière le fait qu'il existe sur le site internet de Bruxelles Mobilité une information traduite en 8 langues étrangères. Mais, les sanctions « bêtes et méchantes » qui ne manquent pas de s'abattre sur des utilisateurs qui n'ont, pour une bonne part d'entre eux, rien de « fous du volant », sont contre-productives. Cela ne peut qu'alimenter le rejet de l'action publique et le bien-fondé de la mesure, ce qui est regrettable bien évidemment.

*Là où une signalétique d'avertissement à la « ville à 30 » existe, soit un cas de figure rare, on ne peut que constater sa faible lisibilité et son caractère peu explicite. Noyé parmi une multitude de panneaux, ce type d'information passe inaperçu.*

Cerise sur le gâteau, la confusion quant au régime de vitesse qui est d'application en un endroit donné est renforcée au gré des interventions des entrepreneurs de chantiers de voirie. Par un réflexe quasi pavlovien, ces entrepreneurs systématisent le placement d'un panneau de limitation à 30 km/h (les signalétiques de chantier) à chacune de leurs interventions, sans se soucier du régime de vitesse qui prévaut en l'absence de chantier.

Or, signaler une limite de vitesse à 30 km/h, du fait d'un chantier dans une artère où le régime de vitesse maximale est en toutes circonstances de 30 km/h, est évidemment ridicule. A l'instar de ce qui a été évoqué précédemment pour les abords d'écoles, il ne peut que laisser à penser, qu'en dehors de la zone de chantier, une vitesse plus élevée est autorisée, ce qui n'est bien sûr pas le cas. D'où une nouvelle information erronée et même un piège pour les utilisateurs. Personne n'a semble-t-il pensé à prévenir les entrepreneurs de travaux que la « ville à 30 » est une réalité qui leur impose une attention particulière.

En conclusion, si le projet de ville à 30 est légitime dans son principe et part d'intentions louables, l'amateurisme de sa mise en œuvre ne fait qu'en desservir la cause. Par précipitation probablement, alors qu'on était en droit d'attendre une action responsable, on nous a servi une « ville à 30 au rabais ». Mais il n'est jamais trop tard pour corriger les choses...

*Didier Recollecte*

*Là où une signalétique d'avertissement à la « ville à 30 » existe, soit un cas de figure rare en définitive, on ne peut que constater sa faible lisibilité et son caractère peu explicite. Noyé parmi une multitude de panneaux, ce type d'information passe inaperçu.*



# QUE VA DEVENIR L'ÉGLISE DU PRÉCIEUX-SANG – RUE DU COQ, À UCCLE ?

Depuis plusieurs années, Bruxelles voit quelques-unes de ses églises se transformer, soit en salle de sports, soit en hôtel ou en un autre bâtiment privé.

Depuis juin 2019, l'église du Précieux Sang a été désacralisée. Sa gestion matérielle est toujours assurée par la fabrique d'église, contrairement aux trois bâtiments uclois que sont les églises St. Pierre et St. Job ainsi que la chapelle de Stalle qui sont des propriétés communales.

Selon l'échevin des cultes, interrogé sur le devenir de l'église du Précieux Sang, le site complet du Précieux Sang a une superficie de +/- 25 ares. Seule l'église (+/- 9 ares) est propriété de la fabrique d'église.

Les autres bâtiments du site (cure, parking, jardins et bâtiments des mouvements de jeunesse) sont propriétés de l'asbl Association des Œuvres Paroissiales (AOP).

Afin d'en savoir plus sur le devenir de l'église, une « interpellation citoyenne écrite » a eu lieu le 22 octobre 2021.

## Quel était l'objet de l'interpellation ?

Les habitants du quartier souhaitaient connaître le point de vue du Collège et du Conseil Communal à propos du devenir de l'Église du Précieux-Sang.

Ils rappelaient, qu'en 2015, le Cercle d'histoire d'Uccle et la Commission des Monuments et des Sites s'étaient associés pour donner un avis favorable au classement du bâtiment.

**A** Ils demandaient :

- le nom du propriétaire de l'église : l'Evêché, la Fabrique d'Église ou bien la Commune d'Uccle ?
- Ensuite, comment vivait cette église sur le plan financier depuis sa "désacralisation". ?
- Que deviendraient les vingt antennes qui ont été installées dans le clocher ?
- Et enfin, quel serait le sort réservé aux unités scouts et guides (43ème et 69ème) qui occupent

les locaux derrière ce bâtiment depuis plus de 70 ans? (Dix sections de filles et garçons, de 6 ans à 17 ans- baladins, louveteaux, lutins, éclaireurs, guides aventures, pionniers, guides horizons- et enfin, le "clan" des anciens.)

**B** Par ailleurs, ils faisaient remarquer que le bâtiment de l'église Saint-François-Xavier, à Anderlecht, avait été **donné pour un euro symbolique**, à la Commune d'Anderlecht, par l'Evêché. Rappelons que l'église du Précieux-Sang a été construite et entretenue par les dons des paroissiens et les aides de la Commune d'Uccle. Aussi, ils avaient demandé si une action de la Commune pourrait avoir lieu auprès de l'Evêché, pour bénéficier des mêmes avantages que la Commune d'Anderlecht, dans ce domaine ?

**C** Enfin ils avaient soumis quelques idées de re-classement de cette église, telles que :

1- Garder ce grand espace aéré tellement recherché en ces temps de coronavirus pour des rencontres citoyennes, (personnes valides ou à mobilité réduite en fauteuil roulant).

2- Mais aussi pour :

- Une maison citoyenne de quartier
- Un lieu d'accueil associatif créateur de lien et inscrit dans la proximité et le durable.
- Un lieu de regroupement de chorales (études et auditions)
- Un lieu d'accueil : utilisation de l'orgue pour des élèves de l'académie.
- Un Atelier d'artistes, une école de magie,
- Un lieu de regroupement pour les scouts et guides de toutes unités.
- Un « marché couvert » d'artisanats divers
- Etc..Etc...

A nos interrogations, l'échevin des cultes avait aimablement répondu. Nous donnons ici sa réponse :

*« L'intention de l'évêché est de réaffecter l'ensemble du site et non pas de le céder à la Commune pour un euro symbolique. Il a lancé un appel à projet public. Je m'étonne que vous n'en ayez pas eu connaissance. Quelques points d'attention particuliers y sont relevés :*

- L'accès entre l'école et la rue du Coq doit être maintenu mais pourrait être déplacé en coordination avec l'école ;
- Le bâtiment situé sur le parking en arrière de l'église, où se trouvent les locaux des mouvements de jeunesse doit être divisé horizontalement en deux afin que la salle du niveau supérieur puisse être cédée en emphytéose à l'école ;
- Le porteur de projet est invité à prendre contact avec les responsables des mouvements de jeunesse pour voir dans quelle mesure et quelles conditions, ils pourraient prendre part à la réaffectation du site. Les chefs d'unité scout et guide en ont été avertis et sont en contact très régulier avec le nouveau doyen d'Uccle Mr. Sadouni, également responsable de l'Unité pastorale Boetendael.
- Le projet doit également être attentif à la biodiversité du site ;
- Enfin, l'ensemble du projet devra être jugé digne d'une église désaffectée.

En mars 2020, l'évêché a entendu 3 candidats pour la réaffectation du site et a retenu l'offre d'Inside Developpement (promoteur qui s'occupe de St. Hubert et St. Joseph). Depuis c'est Inside qui mène le dossier. Ils rencontrent de sérieuses difficultés avec la Région qui souhaite minimiser les interventions dans l'architecture de l'église. Renseignements pris, l'évêché signale que la convention court toujours. C'est à Inside de voir si, compte tenu des limitations, leur projet de réaffectation reste économiquement possible. S'il jette l'éponge, l'évêché reprendra la main et trouvera un autre partenaire qui accepte de se charger de la réaffectation.

Comme vous avez pu vous en rendre compte, à ce stade, la Commune n'est pas impliquée. Les services de mon collègue J. Biermann n'ont pas encore été consultés et aucun permis n'a été déposé.

Enfin, vous avez listé une série d'idées de réaffectation de l'église. Le collège les partage et en a encore bien d'autres mais elles ne concernent que l'église soit 36 % du site.

Il est évident que dès que le Collège sera saisi du dossier, il sera particulièrement attentif et vigilant quant à la réaffectation de ce site et particulièrement au sort des unités scouts et guides. ».

## En conclusion,

Nous constatons, malheureusement, un manque (total) d'informations dans ce dossier de réaffectation de l'église. Nous n'avons en effet pas été tenus au courant d'une réunion qui aurait eu lieu le 19 janvier 2022 et dont le compte rendu détaillé nous reste inconnu.

Aussi, nous demandons à être régulièrement informés de l'évolution du dossier. Car c'est tout un quartier qui sera impliqué. Et à différents niveaux : habitat, école, mobilité, environnement, etc. Nous en remercions d'avance les élus.

Jean-Paul Mathelot, Nicolas Van Ackere et  
Xavier Retailleau



# LA MOBILITE DES SENIORS A UCCLE

## ENQUÊTE LANCEE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNES UCCLOIS

### Procédure

Le Conseil Consultatif des Aîné.e.s Ucclois (CCAU) a estimé utile de recueillir l'avis des seniors ucclois pour appuyer ses recommandations « Mobilité » à adresser aux autorités communales. Un questionnaire a été élaboré à partir de sources pertinentes sélectionnées avec le concours de Bruxelles Mobilité - Direction Stratégie.

Le questionnaire a été mis en ligne le 16/4/2021 (FRAMAFORM – open source-) via le site communal, dans les 2 langues. Il a aussi été mis à disposition des seniors et de leurs personnes accompagnantes, en version électronique et papier, par plusieurs canaux et médias communaux. Le questionnaire a été complètement anonymisé : seuls l'âge et le sexe des répondants ont été sollicités. 7 questions fermées recoupaient les principales caractéristiques de la mobilité des seniors. Seules 2 questions ouvertes, en fin de questionnaire étaient reprises, couvrant des pistes d'amélioration complémentaires souhaitées, et la formulation de 3 vœux en rapport avec la mobilité à Uccle. L'objectif était de se limiter à l'essentiel pour ne pas dépasser 5' pour répondre au questionnaire.

Les réponses étaient attendues pour la fin juin 2021, mais le document est resté consultable en ligne jusque début septembre. Le groupe de travail Mobilité du CCAU a reporté en FRAMAFORM les résultats des versions électroniques et papiers valides transmises par les seniors. Il en a résulté un total de 194 réponses FR et 14 réponses NL complètes, et 59 réponses incomplètes dont il a pu être retiré certaines réponses aux questions ouvertes pour nourrir le diagnostic des actions à proposer.

### Resultats

Sur la base des conclusions de l'enquête, le CCAU a émis les recommandations suivantes :

#### Les Piétons

Si les avantages de la marche ne font aucun doute au niveau de la santé et de la convivialité, encore faut-il la favoriser en veillant à la largeur (à 2 côte à côte au minimum), à la planéité (pas de saillies

causées par les racines d'arbres par exemple), à la hauteur des bordures et à l'abaissement des trottoirs au carrefour, au balisage des chantiers en voirie et au non-dépassement des haies et des arbres empiétant sur les trottoirs.

La première critique émise concerne le manque flagrant de toilettes publiques. En complément à l'offre en voirie, ce déficit peut être comblé par l'organisation d'accès à celles des bâtiments publics ou des surfaces commerciales. La multiplication des bancs publics est également plébiscitée.

La sécurité doit être prise en compte grâce à un éclairage public spécifique notamment dans les tunnels pour piétons, et à l'aplomb des passages pour piétons plus nombreux, bien signalés, et régulièrement repeints. Focus aussi sur la propreté avec le placement de plus de poubelles dont celles pour les excréments canins. L'augmentation des policiers à pied et de gardiens de la paix dans les rues et les parcs renforce sans conteste le sentiment de sécurité.

Les autorités doivent mettre tout en œuvre pour rendre la cohabitation harmonieuse entre les piétons, les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes (ne pas rouler sur les trottoirs et ne pas les garer n'importe où, n'importe comment).

#### Les cyclistes

L'instauration d'un réseau continu de pistes cyclables séparées doit sécuriser à la fois les cyclistes et les piétons, tout en évitant de les placer entre les rails du tram. L'installation de feux de signalisation, notamment en traversée des grands axes est indispensable pour accroître la sécurité des cyclistes. L'augmentation du nombre de vélo-box ou de parking-vélo sécurisés contribue à l'attractivité de ce mode de déplacement et à diminuer l'encombrement des trottoirs.

Bien connaître la réglementation évite la verbalisation. La Commune est dès lors sollicitée pour mener régulièrement des campagnes de formation et de sensibilisation au respect du code de la route destinées à tout public (automobilistes, cyclistes, piétons...) de tous les âges.

## Les usagers des transports publics

Afin de privilégier davantage tous les transports publics, il faut à la fois développer leur maillage et la qualité de desserte, partout dans la Commune ainsi que leur ponctualité et fréquence, entre autres en soirée et durant le week-end. Il y a lieu de faciliter les synergies et les liaisons entre les différents gestionnaires (SNCB, STIB, De LIJN et TEC) avec des abonnements couplés et financièrement attractifs pour les 65+. La fiabilité et la multiplication des annonceurs de temps d'attente, l'obtention facile d'un titre de transport aux bornes ainsi que l'augmentation et la propreté des abribus sont des incitants indispensables. Au niveau local, une meilleure desserte est demandée pour l'avenue E. Van Ophem, pour la nouvelle gare RER à créer près du Lycée Français, au Fort-Jaco/Prince d'Orange ainsi que vers Watermael-Boitsfort et l'ULB et vers la clinique Sainte Elisabeth. Le développement du métro est considéré comme important, mais aussi la demande de ne pas subir de rupture de charge pour le tram 4 entre autres : il faudra donc que les conditions de l'intermodalité à la station Albert soient particulièrement soignées.

Un grand nombre de demandes ont été exprimées en faveur de transports flexibles à la demande pour séniors valides et moins valides (par ex. desserte de points d'intérêt communaux en minibus électriques avec parcours fixes et arrêts à la demande).

## Les automobilistes

Vu la relativement nouvelle réglementation sur les limitations de vitesse 30km/h, un marquage au sol de la vitesse limitée se révèle indispensable pour les automobilistes, en sus des panneaux. La Commune est aussi invitée à se pencher sur la manière de diminuer la pression automobile dans les rues et quartiers résidentiels en général et sur la problématique de la fermeture du Bois de la Cambre, qui induit des reports importants sur la chaussée de Waterloo, et tous les quartiers riverains à l'ouest du Bois. Ces points comme le traitement des abords d'écoles, et un recours raisonné aux dispositifs réduisant la vitesse devraient faire l'objet d'un examen attentif dans le cadre du nouveau PCM.

A côté d'une meilleure régulation du stationnement avec le disque bleu, l'allongement du quart d'heure gratuit à vingt minutes, voire trente, augmente le confort des séniors durant leurs courses. Il est nécessaire d'augmenter les places aux

parkings de dissuasion. La difficulté de compléter les automates de parking pour nos aînés peut être palliée par l'obtention d'une vignette sénior. Il convient de réfléchir sur la manière d'atténuer les difficultés particulières ressenties par les séniors pour stationner à proximité de lieux importants tels que le centre Lotus à la rue Van Ophem, le CCU rue Rouge, la chaussée d'Alseberg ou la nouvelle maison communale.

## Les espaces verts

Uccle doit conserver sa réputation de Commune verte en favorisant également l'accès à la forêt de Soignes par la réouverture de petits parkings auto le long de celle-ci et en cessant de grignoter les espaces verts en intérieur d'îlot plutôt que de les étendre ainsi qu'en incitant à la verdurisation des rues et des façades.

## Le maillage des commerces et services collectifs

L'augmentation des commerces de proximité est plébiscitée par les séniors parfois moins valides. Elle offre aussi l'occasion de combler leur isolement. Il faut éviter également qu'une boîte aux lettres se situe à un km ou plus du domicile

## La fracture numérique

C'est un enjeu important pour les séniors. Il convient de limiter celle-ci en rendant les banques, mutuelles ainsi que les services publics accessibles par téléphone et sur rendez-vous, pour permettre les échanges par questions et réponses. Les services de la Commune doivent particulièrement s'abstenir de communiquer les informations utiles uniquement par son site web ou ses réseaux sociaux. Point n'est besoin d'internet ou d'un smartphone muni de ses applications pour continuer à vivre et à se déplacer normalement en tant que sénior.

## Complément d'information

Pour en savoir plus, merci de vous référer au site communal :

*<Uccle.be/vie pratique/seniors/Conseil Consultatif  
des Aîné.e.s>*

*JP WOUTERS*

*Administrateur de l'ACQU*

*Animateur du GT Mobilité et Membre du CCAU*

# SAUVONS L'ÉCOLE DE LA POMME

## DES PARENTS SOUS LE CHOC :

Quelle ne fut pas la surprise des parents de l'école du « Wolvenberg », dite « La Pomme » située au 77 rue du Château d'Eau, à Uccle, lorsque, **le 28 janvier** de cette année, ils reçurent une lettre signée par le Pouvoir Organisateur et la Direction annonçant « que la situation financière de l'implantation de La Pomme ne permettra pas de poursuivre les activités de garderie et de service de repas à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ».

L'origine annoncée de cette décision est le manque criant d'élèves, une petite trentaine et cela seulement en maternelle, les classes de primaire ayant été fermées précédemment. A court ou moyen terme, cela laisse présager la fermeture pure et simple de l'école.

Un véritable coup de tonnerre au sein de cette petite école de quartier, tant appréciée, du fait de sa localisation et sa pédagogie, par les enfants et parents.

Et, comme le disait un ucclinois : « Il faut dire qu'une école qui va mal et qui risque de fermer est une affaire qui n'est pas anodine.

On peut même dire que c'est interpellant et triste. Tout le monde est perdant : les instituteurs, les parents et surtout les enfants. Ici, c'est la vie de tout un quartier qui est impactée ».

### L'histoire de cette école :

*Rappelons que c'est en 1955, que la première classe de maternelle a été créée. Les cours se donnent alors dans une pièce de la cure !*

*En 1956, pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de la nouvelle école. Ce sont les parents de l'époque qui ont creusé les fondations. Ils enfilaient leurs salopettes pour aller sur le chantier après le travail ! A ce moment, on parlait de l'école de Wolvenberg même si déjà se profilait l'idée de l'appeler plus tard d'un nom qui fait référence au terrain qui est un verger plein de pommiers cédé par un voisin.*

*Début 1957, emménagement dans les nouveaux bâtiments presque terminés. L'école s'organise et se développe petit à petit et en 1958 on y trouve des classes de maternelle et la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire. Cette organisation perdura jusqu'en 2015.*

*Entre-temps, de nouveaux locaux de classes sont construits et les bâtiments de l'école sont reliés à la nouvelle salle paroissiale qui deviendra la salle de gym et de psychomotricité.*

*En 2012, d'importantes rénovations ont été mises en œuvre : mise en conformité de l'installation électrique, isolation, nouveaux châssis et rafraîchissement des peintures.*

### Janvier 2022 - Des parents en colère

A l'annonce de la fermeture probable de l'école, il y avait de la colère chez ces papas et mamans qui venaient régulièrement mener leur jeune enfant à l'école.

Rappelons aussi que cette école est rattachée à l'école Notre-Dame, à Saint-Job. Il s'agit donc d'une école, Notre-Dame-Wolvenberg, constituée de 2 implantations, Notre-Dame, à Saint-Job, et Wolvenberg (dite « La Pomme »), rue du Château d'Eau. C'est le P.O. qui est le responsable de la gestion et l'asbl Association des Oeuvres Paroissiales du Doyenné de Bruxelles-Sud qui est propriétaire des bâtiments par le biais d'un bail emphytéotique (location de longue durée).

Pendant de nombreuses années, on y accueillait des élèves de la maternelle à la 2<sup>ème</sup> primaire qui continuaient ensuite leur scolarité à Notre-Dame ou ailleurs.

C'est en effet seulement en novembre 2015, que le P.O. a fait installer des conteneurs-classes avec l'idée d'assurer la mise en place progressive des 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire. Initiative louable qui permettait à l'école d'atteindre jusqu'à 140 élèves. Mais très vite la situation s'est dégradée pour en arriver à la situation actuelle.

Quelles sont les raisons de ce déclin très rapide ? On peut citer :

- La concurrence sévère entre écoles des différents réseaux.
- La baisse de natalité en région bruxelloise, en particulier dans le Sud, qui porte déjà ses premiers effets dans le maternel, aussi bien dans le réseau catholique que dans le réseau communal.

- Une erreur de stratégie quant à la mise en place de nouvelles classes de primaire ? Y avait-il vraiment assez de place pour autant de locaux ?
- Un certain désintérêt ou manque d'attention de la part du P.O. et de la Direction pour son implantation de « La Pomme » ?

## Février 2022 - Les parents qui réagissent :

**Le 4 février**, les parents invitaient les médias dans les locaux de l'école et la chaîne de télévision BX1 annonçait la nouvelle sur les ondes.

Parallèlement, ils lançaient une pétition sur « face book » et récoltaient en quelques jours près de 1.400 signatures : preuve de l'importance de cette école.

**Le 8 février**, le P.O. et la Directrice de l'école les recevaient afin de donner des explications à cette fermeture rapide et surtout trouver des solutions pour la continuité de l'école.

Ils apprenaient que l'école avait des difficultés financières et que la diminution importante du nombre d'élèves avait été la cause de cette prise de décision.

**Le 24 février**, lors d'une seconde réunion PO/ Parents, de nombreuses idées furent mises sur la table, et un moratoire de deux ans fut demandé pour assurer la continuité de l'école.

Une démarche pour une école maternelle et primaire bilingue a également été menée auprès de la « **Vlaamse Gemeenschapcommissie** ». En attente de réponse.

Une continuité de la pédagogie active, devrait rester en vigueur, avec pour objectif de faire grandir les enfants afin qu'ils soient capables de devenir des citoyens responsables et autonomes ; libres de choisir qui ils sont.

## Et puis, les enfants d'abord :

A l'heure où nous mettons à l'impression, les parents ne baissent pas les bras. Les 1.400 signatures obtenues donnent espoir pour une continuité de l'école, sous quelque forme que ce soit.

Leur intention est de frapper à toutes les portes. Un bail emphytéotique protège les bâtiments. Il permettrait de conserver cette infrastructure dans l'intérêt de l'enfant. « Les enfants d'abord ». Tel est le mot d'ordre des parents.

Nous espérons que l'appel des parents sera entendu !

Xavier RETAILLEAU



# L'Association de Comités de Quartier Ucclóis

## Les Comités membres effectifs

### Andrimont

Sébastien DE PAUW, av. d'Andrimont 37  
sebdepauw@yahoo.fr - 0476.80 29 45

### Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

André STANER, rue des Moutons, 23  
Tél. : 02.375 00 52 - staner.debvmb@skynet.be

### Bascule - Rivoli

Damien ANGELET, rue Stanley, 37 (b.1)  
GSM : 0483 485 433  
damien.angelet@diplobel.fed.be

### Bosveldweg asbl

Anne DEL MARMOL, av. Montjoie 92  
cqbosveldweg@gmail.com - 0497.57 00 43

### Bourdon - Horzel

Benoît LIMBOS, rue du Bourdon 67  
0474 47 65 32 benoit.limbos@skynet.be

### Calevoet

Ann-Mary FRANCKEN, Ancien Dieweg, 46  
GSM : 0475 22 24 51  
amfrancken@skynet.be

### Floride - Langeveld asbl

Chantal DE BRAUWERE  
(Cf Administrateur)

### Fond'Roy, asbl

Kathleen STAQUET, av. Fond' Roy, 147  
GSM : 0477 35 86 86 - comite@fondroy.org

### Gracq Uccle

Patricia DUVIEUSART, rue du Merlo, 8 B (b.9)  
GSM : 0478 33 38 72  
uccle@gracq.org - www.gracq.org

### Groeselenberg

Jean LESEUL (cf administrateur)

### Kinsendael - Kriekenput

Martine DE BECKER, rue des Bigarreux, 34  
Tél. : 02.375 78 88 et GSM : 0479 95 17 28  
martine.de-becker@basf.com

### Les amis des bois de Buysdelle et de Verrewinkel

Olivier KOOT, av. de Buysdelle 52  
olivier.koot@scarlet.be  
www.buysdelle.be/abbv/

### Longchamp - Messidor asbl

Anita NYS, av. W. Churchill, 39/9  
anys@arcadis.be  
www.longchamp-messidor.be

### Observatoire

Dominique VAES, av. Lancaster 70  
comitequartier@observatoireuccle.be  
GSM : 0475.51 34 10

### Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20  
Tél./fax : 02.376 61 71  
yvettelahaut@yahoo.fr

### OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU  
(Cf Administrateur) - www.oxy15.be

### Parc Brugmann

Jean D'HAVE,  
av. du Château de Walzin, 7 (22)  
GSM : 0471 22 15 43  
jean.dhave@gmail.com

### Parc Raspail

Nicola da Schio, rue V.Allard, 77 (b.28)  
GSM : 0485.75 62 27

### Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits, 77  
Tél. : 02.374.81.04

### Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT  
(Cf Administrateur) - www.avijl.org

### Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, av. Berlaimont, 7 à  
1160 Bruxelles - tél. (B) : 02 373 57 01  
stephane.davidts@skynet.be

### Quartier Lorraine

Denys Ryelandt - (Cf Administrateur)

### SOS Kauwberg - UCCLA NATURA asbl

rue Geleytsbeek, 29  
Stéphane ROYER, GSM. : 0496 70 64 51  
www.kauwberg.be

### Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job, 317  
Tél. 02.374 90 27

### Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg, 31  
Tél. : 02.374.13.53  
www.valleedulinkebeek.be

### Vanderkindere - Bascule

Christella DI FIORE  
Tél. 0479 612 440  
comitevdkbascule@gmail.com et  
www.comitevdkbascule.com

## Personnes de contact

### Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jacques HIRSCHBÜHLER,  
chemin de la Truite, 31  
Tél. 02.332 23 99 et GSM : 0498 540 560  
j.hirschbuhler@gmail.com

### De Fré - Echevinage

Michel DEVRIESE  
(Cf Administrateur)

### Gare d'Uccle-Stalle

Michel Hubert, rue V. Allard, 273  
Tél. (P) : 02.332 22 23  
Tél. (B) : 02.211 78 53

## Le conseil d'administration

Président d'honneur : **BERNARD JOURET**

### Président

**Denys RYELANDT** – av. du Maréchal, 20 A  
Tél. : Bureau 02.375 78 84 – Privé 02.374 97 03  
d.ryelandt@gmail.com

**Michel DEVRIESE** – av. De Fré, 29

Tél. : 02.374 85 80 – michel.devriese@skynet.be

**Xavier RETAILLEAU** – rue du Château d'Eau, 97

Tél. fax 02.374 32 95 – xavier.retailleau@skynet.be

**Marc DE BROUWER** – rue Geleytsbeek, 29

Tél. & fax : 02.374 60 34  
GSM (préféré) : 0472 719 790 – cepvdqa@skynet.be

**Bernard JOURET** – av. de la Chênaie, 79 C

Tél. : 02.375 28 48 – ab.jouret@skynet.be

**Nicole DUSSART** – Bosveldweg, 67

Tél. : 02.374 23 00 – nicole.dussart@skynet.be

**François GLORIE** – av. de Floréal, 35

Tél. : 02.344 48 88 – info@francoisglorie.be

**Pierre GOBLET** – rue Edouard Michiels, 13

Tél. : 02.376 57 02 – pierregoblet@skynet.be

**Jean LESEUL** – rue Groeselenberg, 69

Tél. : 02.375 06 29 – jean.leseul@gmail.com

**Catherine TOUSSAINT** – Montagne de St Job, 139

Tél. : 02.374 02 60 – kther@belgacom.net

**Christian HUBIN** – Rue du Repos, 128

Tél. : 02.375 15 10 – chubin346@gmail.com

**Chantal DE BRAUWERE** - av. Gobert, 38

Tél. 0477 29 12 70 – chantaldebrauwere@hotmail.com

**Jean Paul WOUTERS** - av. de Foestraets, 4

Tél. 0497 59 95 06 – jpwouters@gmail.com

**Karin STEVENS** - 130 ch.de Boitsfort, 1170 Bruxelles

Tél. 0479 82 93 60 – karinstevens@skynet.be

## Chargée de mission :

Florence VANDEN EEDE  
florence.acqu@gmail.com  
GSM : 0476. 927 980

## La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable : Denys RYELANDT

Coordination : Denys RYELANDT

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur  
le site internet de l'ACQU : [www.acqu.be](http://www.acqu.be)

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : [acqu.asbl@gmail.com](mailto:acqu.asbl@gmail.com)

Impression : Drifosett Printing - [www.drifosett.com](http://www.drifosett.com)

Tirage :

9.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

N° de compte de l'ACQU : BE61 3100 7343 1817

La LETTRE est publiée avec le soutien de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles et de la  
Région de Bruxelles-Capitale.